

## PROCES-VERBAL du Conseil d'Administration du 19 juin 2010

L'an deux mille dix, le dix-neuf juin, à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN) ASBL se sont réunis à Namur sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2010.

Le Conseil d'Administration est présidé par Mr Francis VENTER en sa qualité de Président de l'ASCEN. Le secrétariat est assuré par Mr Philippe VANGROOTLOON, en sa qualité de Secrétaire de l'ASCEN. Le Président constate que les quatre membres du Conseil d'Administration sont présents, à savoir le Président Mr Francis VENTER, le Vice-président Mr Philippe DEMOULIN, le Trésorier Mr Jean-Marie MENGEOT et le Secrétaire Mr Philippe VANGROOTLOON.

Le nombre total de voix est ainsi de quatre. Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise selon les statuts, à savoir à la majorité absolue des administrateurs présents ou représentés. Il est rappelé qu'en cas de parité des voix, celle du Président est prépondérante.

Puis, le Président lit l'ordre du jour de la présente réunion :

1. État des lieux des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2009
2. Présentation du budget pour l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se terminant le 31 décembre 2011
3. Divers

Le Président ouvre ensuite les débats sur les points figurant à l'ordre du jour :

### **1. APPROBATION DES COMPTES 2009**

Après présentation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, le Conseil d'Administration approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés par Mr Jean-Marie MENGEOT (voir document en annexe), en sa qualité de Trésorier de l'association. Les comptes 2009 sont adoptés à la majorité des voix. Ils sont exposés dans le document en annexe du présent procès-verbal pour être soumis à l'Assemblée Générale de l'ASCEN.

### **2. APPROBATION DU BUDGET 2011**

Après présentation du budget de l'exercice 2011 (voir document en annexe), le Conseil d'Administration approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté par Mr Jean-Marie MENGEOT, en sa qualité de Trésorier de l'ASCEN. Le budget 2011 est

adopté à la majorité des voix. Il est exposé dans le document en annexe du présent procès-verbal pour être soumis à l'Assemblée Générale.

### **3. DIVERS**

a) Notre site web [www.ascen.be](http://www.ascen.be) est hébergé actuellement chez le fournisseur d'hébergement Amen.fr ([www.amen.fr](http://www.amen.fr)). Les codes d'accès en possession du Président ont été fournis aux 3 autres administrateurs, avec obligation pour eux de les conserver en lieu sûr de manière confidentielle. Un document en quatre exemplaires a été signé par les administrateurs. Ce point de l'ordre du jour n'a pas donné lieu à un vote.

b) Le prix de l'abonnement est, pour une période de 12 mois prenant cours le 12 mars 2010, de 14,35 €. Ce kit d'hébergement fourni par Amen.fr comporte 1 adresse mail, 1Go pour l'hébergement mail, 1 Go pour l'hébergement html. Continuerons-nous avec ce kit d'Amen.fr en 2011 ? Il a été décidé à l'unanimité de prendre à nouveau le même hébergement pour 12 mois à partir du 12 mars 2011.

c) Pour nos diverses réunions, il avait été envisagé par le Président de trouver une salle plus adaptée pour ce genre d'activité que la salle que nous utilisons aujourd'hui (voir documents en annexe). L'Espace Kegeljan (52, avenue Marlagne à Namur [www.espacekegeljan.be](http://www.espacekegeljan.be)) avait été proposé. Mais il s'est avéré que cette solution, si elle n'était pas trop chère en semaine (52 € pour 25 personnes par demi-journée), devenait onéreuse le week-end à cause du supplément pour frais de nettoyage (80 € à ajouter pour un total de 132 €). Une autre solution : l'Auberge de Jeunesse (avenue Félicien Rops, 8 à Namur [www.laj.be](http://www.laj.be)). Elle possède plusieurs salles pour 20 personnes à 60 € la demi-journée (90 € pour 50 personnes). Il a été décidé d'envisager la solution « Auberge de Jeunesse » pour nos prochaines réunions du week-end et une des 2 solutions « Auberge de jeunesse » ou « Espace Kegeljan » pour des réunions le soir en semaine. Philippe Demoulin a proposé de demander à Inter-Environnement Wallonie (qui situé près de la gare au Boulevard du Nord), s'il était possible d'utiliser une de leurs salles situées dans leurs locaux. Pour cela, il conviendrait évidemment avant toute chose que l'ASCEN devienne membre d'IEW.

d) Divers membres adhérents ont quitté notre association du fait du non paiement de leur cotisation 2010. Il s'agit de Jean Schwaenen et de Marcel Wilmet. Le club Waterloo Astronomie ainsi que Maxime Richir sont passés de membres effectifs à membres adhérents. Philippe Demoulin a préféré ne plus être membre adhérent, étant lui-même délégué de la Société Astronomique de Liège. Jean-Marie Maillard et Christophe Chaudy ont versé une cotisation équivalente à celle d'un membre effectif, mais comme ils n'ont pas rempli la procédure nécessaire d'admission des membres effectifs (formulaire à envoyer au Conseil d'Administration pour approbation), nous considérons que leur paiement comporte la cotisation de 5 € de membre adhérent et un don de 5 € pour chacun d'eux. Nous prenons acte à l'unanimité de ces changements de catégorie de membre et de ces démissions.

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)  
ASBL

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, de ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été lu et approuvé en fin de séance. Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à quatorze heures trente.



Francis VENTER  
Président



Philippe VANGROOTLOON  
Secrétaire